

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

**M. Mustapha Kamel NABLI, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a tenu, mercredi 26 janvier 2011, au siège de l'Institut d'émission, une réunion avec les premiers responsables des banques.**

**Trois principales questions ont été à l'ordre du jour de la séance, à savoir la poursuite du financement de l'économie et l'approvisionnement des opérateurs économiques en liquidité, la communication avec les clients des banques et la préservation de l'intérêt public.**

**Au cours de cette réunion, les présents ont convenu de poursuivre le financement de l'économie en accélérant le déblocage des crédits déjà approuvés, en soutenant le financement de l'exploitation des entreprises tout en accordant une importance particulière aux financements productifs.**

**En outre, il a été décidé que le secteur financier engagera une action de communication auprès des correspondants et partenaires des banques afin de les rassurer quant à la bonne tenue de la situation économique et de la solidité des assises financières du système bancaire tunisien.**

**Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité de rassurer les clients des banques en général et les clients des agences endommagées en particulier quant à la sécurité de leurs avoirs et de continuer à mettre à leur disposition, en permanence dans les différentes agences, la liquidité nécessaire afin de répondre au mieux à leurs besoins.**

**Les présents ont, également, convenu d'un certain nombre de mesures consistant, notamment, à améliorer la communication destinée aux clients et ce, par la mise en place d'un numéro vert destiné à répondre à leurs interrogations et d'un dispositif d'affichage et de publication**

**dans les médias afin de garantir une meilleure orientation des clients des agences endommagées vers les agences provisoires.**

**Dans ce contexte, les banques se sont engagées à procéder à la restauration, dans les meilleurs délais, des agences endommagées.**

**La BCT continuera pour sa part à soutenir le secteur bancaire par l'injection de la liquidité nécessaire sur le marché monétaire.**

**Par ailleurs, et compte tenu de la conjoncture particulière et afin de préserver l'intérêt public, il a été convenu de maintenir le gel des avoirs des familles Ben Ali et Trabelsi ainsi que toutes autres personnes physiques ou morales suspectées d'avoir des relations financières douteuses avec ces mêmes familles ; mesure prise, faut-il le rappeler, depuis le 16 janvier 2011.**

**Dans ce même ordre d'idées, l'accent a été mis sur la nécessité de limiter les financements des entreprises appartenant ou apparentées à ces mêmes familles aux opérations courantes, de bloquer tout transfert à l'étranger ou toute opération jugée suspecte et d'en informer la banque centrale de Tunisie sans délai.**